

## RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

*Etabli en application des dispositions de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales*

## 1- Cadre juridique

---

La loi du 7 août 2015, dite loi NOTRe, a profondément remanié l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, relatif au débat d'orientations budgétaires. Ce nouvel article prévoit la présentation à l'assemblée délibérante d'un rapport établi par l'autorité territoriale.

L'article L. 2312-1 précise ainsi:

*«Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.*

*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

*Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.*

*Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.»*

Ces dispositions sont applicables aux EPCI de plus de 10 000 habitants.

## 2- Orientations budgétaires 2017

---

### *a) Contexte général*

Au niveau national, la situation financière des collectivités territoriales reste tendue du fait principalement du recul des dotations financières de l'Etat.

Après une brève interruption de sa contraction en 2015 (+ 1,8 %), l'épargne brute des collectivités diminue à nouveau en 2016 (- 2,9 %). Malgré leur faible progression (+ 1,8 %), les dépenses de fonctionnement augmentent en moyenne de manière plus rapide que les recettes courantes (+ 1,0 %). Ces dernières ont absorbé la troisième année de baisse des dotations et bénéficient de recettes fiscales moins dynamiques (+ 3,0 %, après + 5,2 % en 2015). Le recours au levier fiscal a été utilisé de manière limitée par le bloc communal et plus fortement par les départements.

Les études menées au niveau national montrent que les dépenses d'investissement ont interrompu leur forte baisse (- 17 % cumulés sur 2014 et 2015) pour se stabiliser (- 0,4 %) à 48,1 milliards d'euros. Ces dépenses sont financées par un recours à l'endettement très limité.

Les emprunts diminuent en effet de 20 % en 2016, passant de 20,5 milliards d'euros à 16,4 milliards d'euros. L'encours de dette ne progresse ainsi que de 1,1 % pour atteindre 182,6 milliards d'euros en

fin d'année. Dans le même temps, la trésorerie des collectivités locales, qui s'était fortement accrue fin 2015, n'a quasiment pas augmenté.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet de budget 2017 de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

### *b) Equilibre général du budget communautaire*

Comme en 2016, le projet de budget 2017 est, avant tout, centré sur l'investissement, avec une enveloppe d'équipements de plus de 12 millions d'euros.

Le programme d'investissement, qui s'inscrit dans la prévision pluriannuelle définie par l'assemblée délibérante, est particulièrement dense. Il prend en compte la poursuite des travaux de construction du complexe aquatique (qui s'achèveront en juin prochain) ainsi que de l'engagement des études préalables à la réalisation de la salle de spectacles. Il décline les orientations du PLH en termes de soutien à la production de logements locatifs publics. Il acte également le développement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire communautaire.

Le projet de budget est également marqué par l'incidence des nouveaux transferts de compétences, qui toucheront principalement les zones d'activités économiques qui seront transférées à l'intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier prochain.

La relative stabilité des recettes de fonctionnement, malgré un nouveau recul des dotations d'Etat, résulte essentiellement de l'institution de la taxe GEMAPI, générant une recette nouvelle de 356 000 €. Le montant de cette taxe nouvelle est particulièrement faible par rapport aux très nombreuses actions prévues en matière de gestion des milieux aquatiques ou de prévention des inondations.

Le projet de budget prend également en compte le report à 2018 du passage à la REOMI et le maintien pour un an de la TEOM. Cette année supplémentaire sera mise à profit pour mieux appréhender les effets du passage à la REOMI et la perte des recettes de TEOM sur le budget général.

### *c) La section de fonctionnement*

La section de fonctionnement du budget principal s'équilibre au stade du DOB à 34 759 671 € soit une augmentation de 0,68% par rapport au budget primitif 2016.

Les mesures principales en fonctionnement peuvent être décrites ainsi:

#### **□ LES DEPENSES**

##### Chapitre 011 – charges à caractère général

Tel qu'il est présenté au stade du DOB, le projet de budget 2017 prévoit une augmentation de ce poste de dépenses de 2,82% (soit 128 K€ environ), qui résulte principalement de la mise en service du multiplexe aquatique et du multi-accueil de Coëx (ces nouveaux services donnant lieu à des recettes enregistrées au chapitre 70).

##### Chapitre 012 – charges de personnel

C'est le poste de dépenses qui connaît la plus forte augmentation, en raison des mesures suivantes:

- Recrutements programmés pour le fonctionnement du multiplexe aquatique: + 225 K€,
- Recrutements nécessaires pour le fonctionnement du nouveau site du MAMS à Coëx: +114 K€,
- Renfort des services techniques et construction: +37 k€
- Recrutements prévus au service collecte pour la REOMI (brigade de propreté notamment) : + 84 K€
- Réorganisation des services marchés publics et ressources humaines: + 58 K€,
- Recrutements complémentaires aux transports scolaires, liés à des circuits supplémentaires et à des remplacements: 42 K€,
- Impact des mesures nationales et coût des assurances sur lesquels la collectivité n'a aucune influence : +335 K€.

La prévision d'augmentation s'élève à ce stade à 16 %, soit près d'1,2 million d'euros. Cette augmentation est partiellement compensée par:

- Des recettes des nouveaux services publics créés (multiplexe aquatique, multi-accueil de Coëx),
- Des subventions (CAF notamment pour le lieu d'échanges parents enfants),
- Des contributions des communes bénéficiaires (mutualisation du service construction),
- Remboursement des assurances (arrêts maladie).

La Communauté de Communes compte actuellement plus de 200 agents en raison des nombreux transferts de compétences opérés récemment et sans compter les créations nouvelles prévues en 2017.

Il convient de préciser que les charges de personnel afférentes à la mise en œuvre de la REOMI seront en partie absorbées par la suppression des 8 % de frais de gestion prélevés par l'Etat sur les contribuables dans le cadre de la collecte de la TEOM (soit près de 730 000 €).

## Chapitre 66 – charges financières

Elles évoluent faiblement (+ 8000 €) malgré la souscription du 1<sup>er</sup> emprunt lié à la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement, du fait du transfert de prêts au budget CIAS (-70 k€). Pour information, les intérêts nouveaux représentent une dépense supplémentaire d'un peu plus de 100 000 €.

Les autres dépenses n'appellent aucune remarque particulière.

## □ LES RECETTES

### Chapitre 70 – produits des services

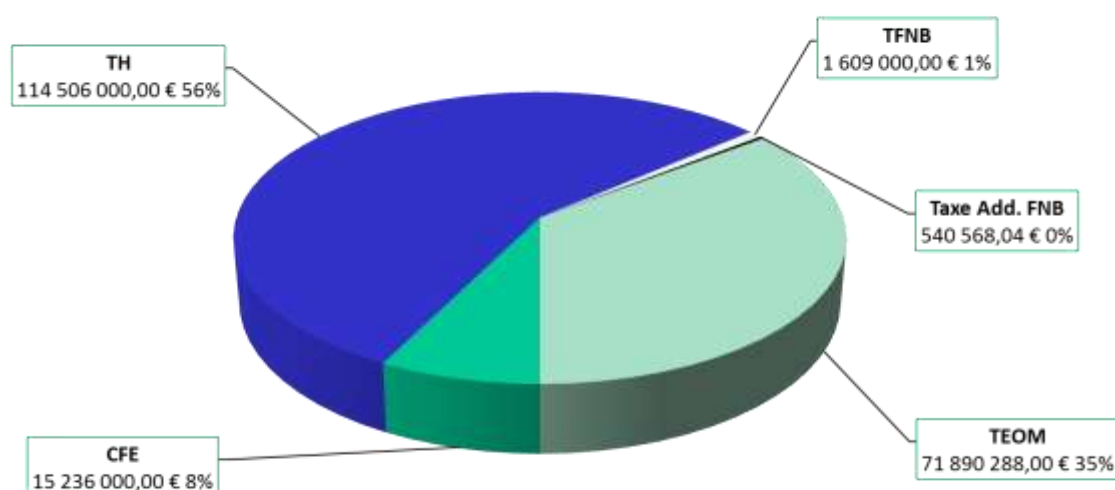
Les produits des services sont en progression en 2017 (+ 2,96 % environ) du fait des nouveaux services proposés (multiplexe aquatique, MAMS de Coëx).

### Chapitre 73 - fiscalité

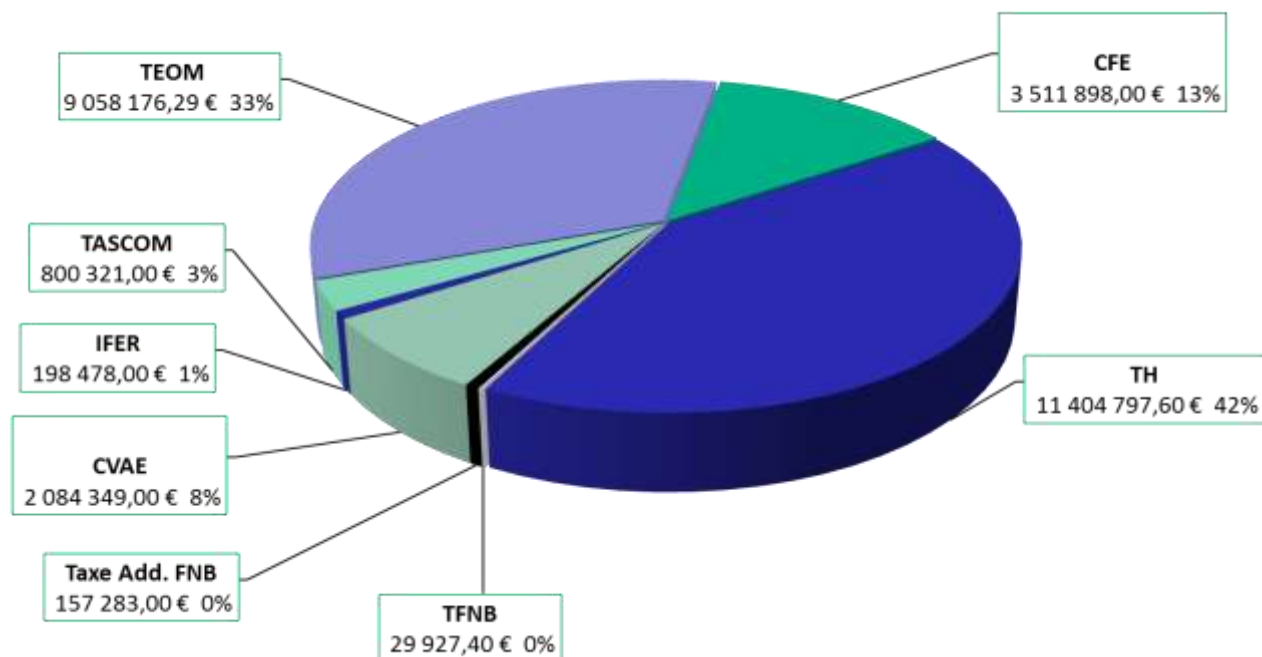
A l'exception de la nouvelle taxe GEMAPI instituée par la plupart des intercommunalités du département pour couvrir les charges liées à la gestion des milieux aquatiques et à la protection contre les inondations, le projet de budget est de nouveau établi sans aucune augmentation des taux appliqués depuis 2010.

La taxe GEMAPI procure une recette nouvelle de 356000 €.

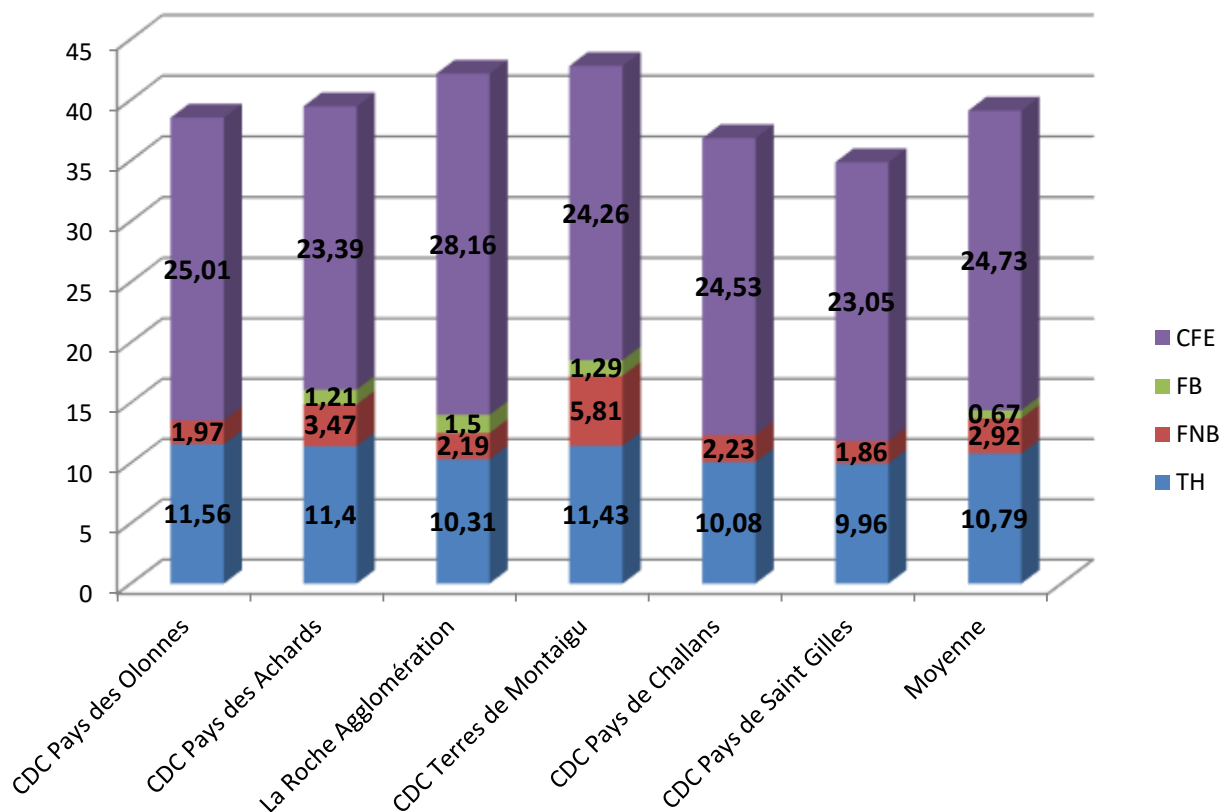
L'augmentation du chapitre évolue principalement sous l'effet base (progression de l'assiette taxée et réévaluation annuelle des valeurs locatives). Le graphique ci-après présente la diversité des bases communautaires:



Les recettes fiscales sont réparties ainsi:



Le graphique ci-dessous compare les taux pratiqués par le Pays de Saint Gilles Croix de Vie à ceux des autres intercommunalités vendéennes (en vigueur en 2016).



Dans ce comparatif qui se limite aux seuls établissements pratiquant une fiscalité additionnelle et qui n'intègre pas les éventuelles augmentations prévues en 2017, la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie est l'intercommunalité qui applique les taux les plus faibles.

#### Chapitre 74 – produits fiscaux et dotations

Quant aux dotations, comme indiqué précédemment, le programme de réduction des dotations d'Etat décidé par le Gouvernement produit des effets particulièrement marquants.

Dans l'attente de connaître avec précision le montant de ces dotations qui sera connu au printemps, le chapitre est présenté en baisse de plus de 13 %.

#### *d) Présentation synthétique du projet de budget*

Le projet de budget 2017, tenant compte des orientations précitées, est présenté ci-après (vue d'ensemble par chapitre).

## DOB 2017 - Vue d'ensemble

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES		BP 2017	<i>BP 2016</i>	Variation BP 2017/ BP 2016	RECETTES		BP 2017	<i>BP 2016</i>	Variation BP 2017/ BP 2016
011	Charges générales	4 668 433,00 €	<i>4 540 500,00 €</i>	2,82%	13	Atténuation de charges	110 000,00 €	<i>110 000,00 €</i>	0,00%
012	Charges de personnel	8 480 000,00 €	<i>7 289 000,00 €</i>	16,34%	70	Produits des services	2 419 751,00 €	<i>2 350 215,00 €</i>	2,96%
65	Autres charges de gestion	6 041 559,00 €	<i>5 929 905,00 €</i>	1,88%	73	Impôts et taxes	28 081 188,00 €	<i>27 245 230,00 €</i>	3,07%
66	Charges financières	176 825,00 €	<i>168 300,00 €</i>	5,07%	74	Dotations, subventions	3 336 035,00 €	<i>3 874 315,00 €</i>	-13,89%
67	Charges exceptionnelles	64 000,00 €	<i>17 000,00 €</i>	276,47%	75	Autres produits de gestion	712 697,00 €	<i>875 380,00 €</i>	-18,58%
68	Provision		- €						
7391	Reversement de fiscalité	12 879 995,00 €	<i>12 888 690,00 €</i>	-0,07%					
<b>SOUS TOTAL Dépenses réelles</b>		<b>32 310 812,00 €</b>	<b><i>30 833 395,00 €</i></b>	<b>4,79%</b>	<b>SOUS TOTAL Recettes réelles</b>		<b>34 659 671,00 €</b>	<b><i>34 455 140,00 €</i></b>	<b>0,59%</b>
023	Virt à la section d'investissement	298 859,00 €	<i>1 391 745,00 €</i>	-78,53%	042	Opérations d'ordre	100 000,00 €	<i>70 000,00 €</i>	42,86%
042	Opérations d'ordre	2 150 000,00 €	<i>2 300 000,00 €</i>	-6,52%					
<b>TOTAL</b>		<b>34 759 671,00 €</b>	<b><i>34 525 140,00 €</i></b>	<b>0,68%</b>	<b>TOTAL</b>		<b>34 759 671,00 €</b>	<b><i>34 525 140,00 €</i></b>	<b>0,68%</b>



SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES		BP 2017	BP 2016	Variation BP 2017/ BP 2016	RECETTES		BP 2017	BP 2016	Variation BP 2017/ BP 2016
<b>Opérations d'investissement</b>					<b>Autofinancement</b>				
cl. 2	Dépenses d'équipement	12 625 202,05 €	12 585 795,38 €	0%	021	Excédent de fonctionnement	298 859,00 €	1 391 745,00 €	-78,53%
	Titres de participation	- €	436 050,00 €		024	Cessions immobilières	- €		
cl. 4	Travaux pour compte de tiers - voirie	- €	75 765,00 €	-100%	040	Opérations d'ordre	2 150 000,00 €	2 300 000,00 €	-6,52%
	Travaux pour compte de tiers - Défense Contre la Mer	677 900,00 €	1 479 897,09 €	-54%	041	Opérations d'ordre	150 000,00 €	500 000,00 €	-70,00%
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>13 303 102,05 €</b>	<b>14 577 507,47 €</b>	<b>-8,74%</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>2 598 859,00</b>	<b>4 191 745,00</b>	<b>-38,00%</b>
<b>Endettement</b>					<b>Recettes d'investissement</b>				
16	Remboursement de la dette	906 550,00 €	590 000,00 €	53,65%	10	FCTVA	411 575,00 €	550 730,00 €	-25,27%
					45	Travaux pour compte de tiers	677 900,00 €	1 555 662,09 €	-56,42%
					13	Subventions	1 950 829,00 €	3 267 790,00 €	-40,30%
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>906 550,00 €</b>	<b>590 000,00 €</b>	<b>53,65%</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>3 040 304,00 €</b>	<b>5 374 182,09 €</b>	<b>-43,43%</b>
<b>Opérations d'ordre</b>					<b>Besoin de financement</b>				
040	Opérations d'ordre	100 000,00 €	70 000,00 €	42,86%	16	Emprunt nouveau	8 820 489,05 €	4 627 129,08 €	42,92%
041	Opérations d'ordre	150 000,00 €	500 000,00 €	-70,00%	16	Emprunt PLS PUV	- €	1 544 451,30 €	
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>250 000,00 €</b>	<b>570 000,00 €</b>	<b>-56,14%</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>8 820 489,05 €</b>	<b>6 171 580,38 €</b>	<b>42,92%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>14 459 652,05 €</b>	<b>15 737 507,47 €</b>	<b>-8,12%</b>	<b>TOTAL</b>		<b>14 459 652,05 €</b>	<b>15 737 507,47 €</b>	<b>-8,12%</b>

### 3- Engagements pluriannuels envisagés

---

La gestion des engagements pluriannuels est assurée au moyen d'autorisations de programme. A ce stade, les évolutions pressenties sont retracées dans le tableau ci-dessous :

AP	Montant de l'opération	Crédits de paiements à fin 2015	Crédits de paiement 2016	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018
AP n°10 - Dignes ISC	1 944 800,00 €	158 217,60 €	1 524 782,40 €	261 800,00 €	
AP n°11 – Complexe aquatique et culturel	19 600 000,00 €	1 432 422,95 €	8 000 000,00 €	8 167 577,05 €	2 000 000,00 €
AP n°13 – Petite unité de vie à ST MAIXENT SUR VIE	2 922 000,00 €	666 636,74 €	2 255 363,26 €		-
<b>TOTAL</b>	<b>24 466 800,00 €</b>	<b>2 257 277,29 €</b>	<b>11 780 145,66 €</b>	<b>8 429 377,05 €</b>	<b>2 000 000,00 €</b>

### 4- Structure et gestion de la dette

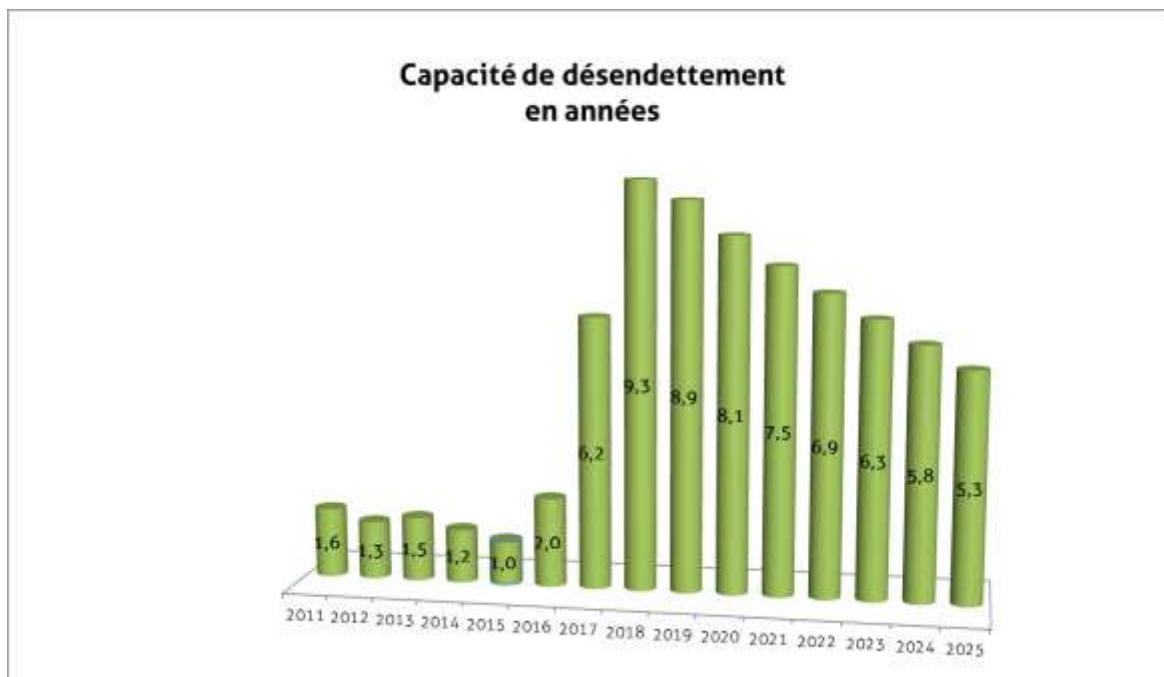
---

L'encours de la dette se présente de la manière suivante:

Eléments de synthèse	Au 30/09/2016
<b>Dette globale</b>	3 294 010.18 €
<b>Taux moyen hors swap</b>	1.54 %
<b>Durée résiduelle moyenne</b>	11.43 ans
<b>Durée de vie moyenne</b>	6.14 ans

La collectivité peu endettée jusqu'alors enregistrera à compter de 2017 une augmentation de sa dette liée au financement du multiplexe aquatique et de la salle de spectacles.

Compte tenu des données budgétaires prises en compte pour 2017, et des projets pluriannuels validés par le Conseil Communautaire, la capacité de désendettement de la Communauté de Communes malgré les nombreux investissements projetés resterait en-deçà des 10 années:



## 5- Budgets annexes

---

Les budgets annexes peuvent synthétisés comme suit:



**DOB 2017**  
**BUDGETS ANNEXES**

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement	Commentaires
Zones d'Activités Economiques	570 400,00 €	1 152 385,00 €	<b>Achat terrains, études, viabilisations : 557 385 €</b> (ST REVEREND 200 300 €, LE FENOUILLE 138 000 €, L'AIGUILLON 5 475 €, COËX 73 600 €, ST MAIXENT 70 000 €, ST HILAIRE 15 000€, LA CHAIZE GIRAUD 20 000 €, VENDEOPOLE 35 010€ ) <b>Frais de nettoyage des terrains et taxe foncière : 12 290 €</b> <b>emprunt : 725 €</b> <b>Vente de terrains : 570 400 €</b> (ZAE LE FENOUILLE 106 785€, ST HILAIRE 25 340€, ST REVEREND 359 086€, GIVRAND 50 610 €, ST MAIXENT 28 569€)
Ensemble Immobilier Bégaudière - NV EQUIPMENT	65 209,00 €	110 119,00 €	Remboursement emprunt : 80 610 € Frais de gestion (taxe foncière, entretien...) : 24 510 € Loyer et remboursement taxe foncière : 95 265 €
Ateliers Relais	13 500,00 €	19 400,00 €	Frais de gestion (taxe foncière, entretien...) : 7 400 € Remboursement dépôt de garantie : 1 500€ Crédits pour équilibre du budget : 8 000 € Loyer, dépôt de garantie et remboursement taxe foncière : 16 900 €
ISMT KER FOLLET	1 750,00 €	2 560,00 €	Frais de gestion (taxe foncière, entretien...) : 2 560 € Loyers : 1 000 €
Pépinière d'entreprises BRETIGNOLLES SUR MER	29 075,00 €	43 275,00 €	Remboursement emprunt et cautions : 32 200 € Frais de gestion (taxe foncière, entretien...) : 7 400 € Loyer et remboursement taxe foncière : 29 960 €
Modulaires de bureaux	13 500,00 €	18 705,00 €	Remboursement emprunt : 13 000 € Frais de gestion (taxe foncière, entretien...) : 5 705 € Loyer et remboursement taxe foncière : 18 705 €
Assainissement Golf des Fontenelles	61 600,00 €	37 820,00 €	Rémunération du gérant : 7 000 € Entretien et analyses : 9 300€ Diagnostic EU : 7 000 € Plan d'épandage : 4 000 € Curage et épandage des boues : 50 000 € Redevance : 37 220 € Prêt : 40 080 €
SPANC	- €	69 700,00 €	Coût des contrôle des assainissements non collectifs : 39 700 € Etude de filière : 13 400€ Mise à disposition de personnel : 16 600 € Facturation des contrôles et étude de filière aux administrés : 56 900 € Participation AGENCE DE L'EAU : 12 800 €
PORTS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie	1 189 176,50 €	472 500,00 €	Remboursement des emprunts et amodlations : 323 600 € Frais de gestions (études, taxe foncière, cotisations...) : 91 000 € Charges diverses de gestion : 17 500€ Redevance de concession : 429 000€ Refacturation frais : 17 000 € Investissements : Port de ST GILLES : 10 000 € et Port de BRETIGNOLLES : 913 576,50 €

## 6- Présentation de la structure

---

La Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie est un établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre. Il compte une population de plus de 46 000 habitants et regroupe 14 communes.

Les compétences assurées par l'établissement sont fixées par arrêté préfectoral. Les statuts à jour résultent d'un arrêté préfectoral du 7 septembre 2015 mais une nouvelle procédure de modification statutaire est en cours.

Une présentation complète de la structure et de son activité est consultable dans le rapport d'activités 2015 de l'établissement qui peut être téléchargé sur le site internet de la Communauté de Communes ([www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr))

## 7- Evolution des effectifs

---

L'évolution des effectifs est la conséquence des décisions prises en matière de compétences. Deux blocs de compétences ont récemment justifié le transfert de personnels communaux à la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie:

- L'instruction des autorisations d'urbanisme;
- La gestion des accueils de loisirs intercommunaux.

Outre ces deux nouvelles compétences, la mise en place de la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères occasionne des recrutements qui seront compensés en 2018 par la suppression des frais de gestion perçus par l'Etat au titre du recouvrement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le projet de budget 2017 anticipe de nouvelles évolutions dans les effectifs:

- Recrutements programmés pour le fonctionnement du multiplexe aquatique: + 225 K€ soit 21 équivalents temps-plein,
- Recrutements nécessaires pour le fonctionnement du nouveau site du MAMS à Coëx: +114 K€, soit 4 équivalents temps-plein,
- Renfort des services techniques et construction: +37 k€
- Recrutements prévus au service collecte pour la REOMI: + 84 K€, soit 3 équivalents temps-plein
- Réorganisation des services marchés publics et ressources humaines: + 58 K€,
- 1 recrutement complémentaire aux transports scolaires, lié à la création d'un circuit supplémentaire et à des remplacements: 42 K€.

Le tableau ci-dessous synthétise les évolutions pressenties:

	Exercice 2016	Exercice 2017	Evolution 2016 /2017
<b>Budget de personnel</b>	<b>7 289 000,00 €</b>	<b>8 480 000,00 €</b>	16,34 %
dont rémunérations	6 741 025,00 €	7 927 314,00 €	17,60 %
dont autre	547 975,00 €	552 686,00 €	0,86 %
<b>Effectif</b>	<b>201</b>	<b>224</b>	11,44 %
dont à TC	166	186	12,05 %
dont à TNC	35	38	8,57 %

## 8- Avantages en nature et temps de travail

---

Les avantages en nature accordés au personnel sont les suivants:

- Participation de la collectivité au contrat groupe prévoyance: aide mensuelle de 9,20 €;
- Tickets restaurants: participation de l'employeur plafonnée à 38 €/ mois et par agent.

### Temps de travail:

Alors que la durée annuelle moyenne du temps de travail dans la fonction publique territoriale est estimée à 1578 heures (*cf. Rapport sur le temps de travail dans la fonction publique – CSFPT mai 2016*), la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie applique strictement les dispositions en vigueur en matière de temps de travail. Conformément au décret n° 2000-815 du 25 août 2000, le temps de travail effectif annuel est de 1 607 heures.

Givrand, le  
Le Président,

Christophe CHABOT